



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 10 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/06/2020**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la société Immorente Invest, Axa Assurance Maroc a déclaré avoir franchi directement à la baisse, le 11 février 2020, suite à un effet de dilution, le seuil de participation de 10% dans le capital d'Immorente Invest.

Suite à la souscription de 300 287 actions Immorente Invest à cette opération d'augmentation de capital, Axa Assurance Maroc déclare détenir 813 924 actions Immorente Invest soit 9,03% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, Axa Assurance Maroc déclare envisager de poursuivre ses achats sur la valeur.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma